



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022

ID : 030-21300037-20220712-DCM202257-DE



Réf : DCM/2022-57/8.8/29-06

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	28

Date de la convocation : 23/06/2022

Notifiée aux élus le : 23/06/2022

Date de l'affichage : 23/06/2022

## SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le VINGT NEUF JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS :** Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

### ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. NEPOTY PROC. À M. PALLARES  
Y. GRAS PROC. À C. GROUL  
J.C. BASCHIOU PROC. À C. GROUL  
C. BONATO PROC. À J. RAMS

G. TRAUJLET PROC. À P. MAUMÉJEAN  
P. VAN DER LINDE PROC. À V. BONVICINI  
N. LALLOUETTE PROC. À A. DAMOUR  
M. CHAREYRE PROC. À J. ROSIER  
M. POUGENC PROC. À J. RAMS

### OBJET :

**AMÉLIORATION DU  
FONCTIONNEMENT DU SITE  
CLASSÉ DE L'ÉTANG DE LA VILLE  
ET SES ABORDS AU SUD DES  
REMPARTS D'AIGUES-MORTES**

**ABSENT NON-REPRÉSENTÉ :** Michel LEBLANC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christian GROUL

**Rapporteur :** Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Le projet se situe sur le front sud des remparts qui constitue une interface paysagère stratégique entre la cité fortifiée, ses remparts et le grand paysage. Son état de dégradation, la pauvreté de ses équipements ou leur inadaptation au site (parking bitumé, arènes, bascule, pistes de skate-board...) ont conduit la commune et le Syndicat Mixte à identifier le secteur comme prioritaire dans les actions à conduire dans le cadre de l'Opération Grand Site dès 2003. L'enjeu du présent projet est donc de poursuivre la renaturation et la valorisation paysagère et touristique d'un lieu emblématique.

Les grands objectifs du projet sont :

De s'inscrire en continuité des principes de projet mis en place en 2014, tout en améliorant les dysfonctionnements relevés, en préservant le projet de restauration de l'esprit du lieu tel que Frédéric Bazille ou Vincent Bioulès l'avaient représenté dans leurs peintures.  
De garder une simplicité d'aménagement et une sobriété des matériaux utilisés.

La commune est accompagnée pour mener ce projet d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un urbaniste, d'un paysagiste et d'un ingénieur voirie et réseaux divers.

Les grands axes du projet sont les suivants :

1. La poursuite de la mise en valeur paysagère du site : renaturation des esplanades et végétalisation du parking
2. La liaison douce entre le parking P5 et la porte de l'Organeau
3. La sécurisation des intersections principales

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90.  
Fax : 04.66.53.86.09

4. L'amélioration des conditions de circulation et d'information
5. La requalification ponctuelle du parking P5

La première des priorités sera de poursuivre la renaturation des esplanades et la végétalisation autour du parking P5.

Pour ce faire une série d'actions et de procédés ont été retenus :

- Renaturation des pelouses situées entre la porte de l'Organeau et le parking P5
- Mise en défens de la renaturation avec une ganivelle h. 0,5m.
- Densification des plantations autour du parking P5.
- Prolongement de la ganivelle h. 1m autour des plantations du parking P5.
- Procédé d'intervention pour la renaturation des esplanades.
- Procédé pour l'ensemencement des esplanades.

Ces travaux sont soumis au dépôt préalable d'un permis d'aménager, objet de la présente délibération

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'amélioration du fonctionnement du site classé de l'étang de la ville et de ses abords au sud des remparts d'Aigues-Mortes
- D'autoriser le maire à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires et signer tout document et acte se rapportant à cette affaire.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité.**

- Approuve le projet d'amélioration du fonctionnement du site classé de l'étang de la ville et de ses abords au sud des remparts d'Aigues-Mortes ;
- Autorise le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires et signer tout document et acte se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 12/07/2022

Pour le Maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Gilles TRAUJLET Maire adjoint faisant fonction



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2022-57	<b>AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SITE CLASSÉ DE L'ÉTANG DE LA VILLE ET SES ABORDS AU SUD DES REMPARTS D'AIGUES-MORTES</b>	Pour :	<b>28</b>	Unanimité
		Contre :	<b>0</b>	Néant
		Abstention :	<b>0</b>	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90.  
Fax : 04.66.53.86.09